

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 25 septembre 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 septembre 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240925-10 : DEV_TOU_CONVENTION AGENCE REGIONALE DE L'ORIENTATION ET DES METIERS

Contexte

La Région Normandie a mandaté, au 1er janvier 2020, l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers, comme nouvel établissement public pour décliner sur l'ensemble de son territoire sa compétence complémentaire en matière d'information sur les métiers et d'orientation professionnelle issue de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son parcours professionnel.

A ce titre, l'Agence a pour missions :

- D'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis, des étudiants ainsi que des adultes, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.
- De coordonner et d'animer les acteurs de l'information et de l'orientation sur le territoire normand.
- De mobiliser les entreprises et les partenaires économiques autour de la connaissance des métiers en Normandie.

Au vu de leurs compétences respectives, l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie et la Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom souhaitent agir ensemble pour le développement et l'information sur les métiers auprès d'un large public.

Objectifs

- La présente convention a pour objet de déterminer les engagements des deux parties, dans le cadre du partenariat mis en œuvre.

Le cas échéant, des engagements financiers entre les partenaires pour des actions spécifiques feront l'objet d'une convention particulière.

Cette convention vient compléter les actions déjà engagées entre l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie et la Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom.

➤ L'Agence s'engage à :

- Animer le RésO'Pro au local, notamment dans le cadre de réunions liées au SPRO. Le RésO'Pro est un réseau d'acteurs de l'orientation et de l'information métiers qui anime sur les territoires des dynamiques partenariales, capables de déployer un socle de services homogènes d'informations et de conseils pour tous les publics : jeunes scolarisés ou en rupture de parcours, familles, étudiants, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi.
- Valoriser les formations/dispositifs existants sur le territoire, afin, notamment, de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.
- Valoriser les formations en alternance
- Valoriser le thème de la mixité dans la cadre de la promotion des métiers.
- Proposer à l'EPCI de s'associer aux actions que l'agence et ses partenaires déploient sur son territoire.
- Promouvoir les métiers, notamment ceux en tension du territoire

➤ La Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom s'engage à :

- Participer aux réunions du RésO'Pro animées par un coordonnateur de l'Agence sur le territoire et veiller à la mise en œuvre du plan d'actions qui en découle au titre du SPRO.

Envisager de concert des actions complémentaires ou coconstruites avec celles produites par l'Agence.

- Communiquer à l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers les évènements programmés sur le territoire de l'EPCI en lien avec les thématiques de la découverte des métiers et de l'orientation.
- Promouvoir les actions de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers programmées sur le territoire de l'EPCI en lien avec les thématiques de la découverte des métiers et de l'orientation.
- Désigner un ou des référent(s) au titre de l'EPCI auprès des coordonnateurs territoriaux de l'Agence.
- Être facilitateur pour les coordonnateurs territoriaux pour leur mise en relation avec les acteurs locaux, dont les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation.
- Permettre aux acteurs économiques de participer aux actions de l'Agence et de bénéficier des outils en communiquant sur leur existence.
- Promouvoir La Fabrique des compétences et sa plateforme numérique Destination Métier, comme outil de rapprochement des professionnels avec les publics en démarche d'orientation.

L'EPCI s'engage à accompagner l'Agence pour développer son réseau d'ambassadeurs et de lieux de stages d'immersion et/ou professionnels sur la plateforme Destination Métiers, voire faciliter la signature de charte du dispositif la Fabrique des Compétences.

L'EPCI s'engage à être signataire de la charte et promouvoir les métiers de la collectivité au travers de la désignation d'ambassadeurs métier et/ou la diffusion de stages de découverte ou professionnels sur la plateforme Destination Métier.

➤ **Suivi, évaluation et promotion du partenariat**

Les partenaires organiseront ensemble le suivi et l'évaluation des actions découlant de la présente convention. Ils se réuniront à cet effet au moins une fois par an.

Chaque partenaire désignera un référent en charge d'évaluer en continu les actions menées dans le cadre du partenariat. Un rapport d'évaluation sera établi chaque année.

Les parties feront la promotion des actions menées dans le cadre du partenariat, notamment dans leurs supports et outils de communication respectifs.

➤ **Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature. Elle pourra être reconduite, pour une durée de 3 ans, sur décision expresse des partenaires.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

L'intégralité de la convention cadre est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention entre l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie et la communauté de communes Pré-Bocage Intercom
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



CONVENTION DE PARTENARIAT

entre l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie
et l'EPCI

Entre les soussignés :

L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie,

L'Atrium – 115 boulevard de l'Europe – 76100 Rouen,
représentée par M. Hervé Morin, Président du conseil d'administration,
ci-après désignée par « l'Agence »,

ET

La Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom

Adresse : Les Monts d'Aunay 31 rue Vire, 14260 Aunay sur Odon
représentée par M Leguay, Président de la communauté de communes de Pré Bocage Intercom
ci-après désignée par « EPCI »,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Agence Régionale de l'Orientation et des métiers en date du 24 avril 2020, approuvant la conclusion d'accords de partenariat avec des acteurs publics ou privés, actifs dans les champs de l'orientation et de l'information métiers, et autorisant le président à signer les conventions afférentes,

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'EPCI, en date du 4 novembre 2020, autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers.

Préambule :

La Région Normandie a mandaté, au 1^{er} janvier 2020, l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers, comme nouvel établissement public pour déclinier sur l'ensemble de son territoire sa compétence complémentaire en matière d'information sur les métiers et d'orientation professionnelle issue de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son parcours professionnel.

A ce titre, l'Agence a pour missions :

- **D'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations**, ainsi que sur la **mixité des métiers et l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis, des étudiants ainsi que des adultes, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.
- **De coordonner et d'animer les acteurs de l'information et de l'orientation** sur le territoire normand.
- **De mobiliser les entreprises et les partenaires économiques** autour de la connaissance des métiers en Normandie.

Au vu de leurs compétences respectives, l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie et la Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom souhaitent **agir ensemble pour le développement et l'information sur les métiers auprès d'un large public.**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements des deux parties, dans le cadre du partenariat mis en œuvre.

Le cas échéant, des engagements financiers entre les partenaires pour des actions spécifiques feront l'objet d'une convention particulière.

Cette convention vient compléter les actions déjà engagées entre l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie et la Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom.

ARTICLE 2 : Modalités et organisation du partenariat

2.1 - Engagements des partenaires

L'Agence s'engage à :

- ✓ Animer le RésO'Pro au local, notamment dans le cadre de réunions liées au SPRO.
Le RésO'Pro est un réseau d'acteurs de l'orientation et de l'information métiers qui anime sur les territoires des dynamiques partenariales, capables de déployer un socle de services homogènes d'informations et de conseils pour tous les publics : jeunes scolarisés ou en rupture de parcours, familles, étudiants, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi.
- ✓ Valoriser les formations/dispositifs existants sur le territoire, afin, notamment, de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.
- ✓ Valoriser les formations en alternance
- ✓ Valoriser le thème de la mixité dans le cadre de la promotion des métiers.

- ✓ Proposer à l'EPCI de s'associer aux actions que l'agence et ses partenaires déploient sur son territoire.
- ✓ Promouvoir les métiers, notamment ceux en tension du territoire, comme par exemple :

La maintenance industrielle

Terre d'ingénierie et de haute technologie, Pré Bocage Intercom compte sur son territoire des fleurons industriels aux savoir-faire spécifiques reconnus à l'international. L'industrie (dont l'industrie agro) représente environ 20% des emplois du territoire avec une offre globale dans tous les métiers : mécanique industrielle, automatisme, mécatronique, distributique, détection industrielle, électronique, hydraulique, métrologie, acoustique, nucléaire et équipements de haute protection, industrie du composite, R&D ...

La sous-traitance se décline donc dans tous les secteurs d'activité industrielle : aéronautique, agroalimentaire, automobile, cosmétique, emballage et conditionnement, ferroviaire, militaire et civil, nucléaire, pétrolier, pharmaceutique et médical ...

Des actions pourront être mise en place à l'occasion de la Semaine de l'Industrie (lien Pôle Emploi ...)

Les métiers de la restauration

Le secteur de la restauration est générateur d'emplois sur le territoire de Pré-Bocage Intercom, et se retrouve en tension en raison des difficultés de recrutement accentuées par la crise sanitaire. Des actions permettant de rendre ces métiers plus attractifs et moins pénibles seront à mettre en œuvre auprès des professionnels : amélioration des conditions de travail et salariales et des publics (campagnes d'attractivité, levées des préjugés ...).

Les métiers du service à la personne

Le poids de l'économie présentielle, l'attractivité résidentielle, le vieillissement de la population ainsi que les enjeux sur la santé font que les métiers relatifs aux services à la personne sont également en tension sur le territoire de Pré-Bocage Intercom. Ces métiers vont créer à courte échéance de nombreux emplois, non délocalisables, qu'il convient de rendre attractifs par la formation et le développement. Des actions/événements en faveur de la formation initiale et professionnelle doit permettre d'orienter les jeunes et les salariés en reconversion vers ces métiers.

Les métiers de l'Economie Sociale et Solidaire

Les entreprises de l'ESS sont organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ce champ économique représente un impact social fort et de plus en plus marqué qui peine malgré tout à se développer sur le territoire. Soutenir les actions en faveur des métiers de l'ESS revient à favoriser l'essor des réponses locales à ces enjeux économiques et sociaux, dans un contexte où de plus en plus d'entreprises se tournent vers le recrutement de personnel en insertion.

Autres secteurs/filières pour lesquels des actions/événements sont à construire :

- Les métiers du bâtiment,
 - Les métiers du commerce,
 - Les métiers de la santé.
-
- ✓ Mettre à disposition des outils d'information des services de l'Agence (Totem, Flyers, autres, etc.).
 - ✓ Mettre à disposition, gratuitement, les outils ludiques de l'Agence pour promouvoir les métiers lors de la mise en place d'évènements et auprès des différents services de l'EPCI. Ces outils développés par l'Agence pourront être mobilisés avec l'EPCI pour des actions spécifiques.
 - ✓ Valoriser les actions de formations professionnelles initiales mises en place sur le territoire de l'EPCI, notamment lorsqu'elles rencontrent des difficultés d'attractivité et sont identifiées comme pertinentes sur des métiers en tension.
 - ✓ Favoriser la mise en relation entre les acteurs économiques et les jeunes scolarisés (stages, visites d'entreprises, intervention devant les élèves ...), valoriser des parcours métiers, notamment au travers de la mobilisation de la plateforme Destination Métier.
 - ✓ Proposer des actions d'information auprès du grand public (familles, parents, Missions Locales, etc.).
 - ✓ Communiquer sur les évènements du territoire de l'EPCI sur le thème de l'emploi, formation et orientation (agenda Parcours métiers).
 - ✓ Répondre aux sollicitations et participer à la mise en place d'actions dans le cadre de la Cité Educative au titre de la mobilisation de son offre de service.

La Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom s'engage à :

- ✓ Participer aux réunions du RésO'Pro animées par un coordonnateur de l'Agence sur le territoire et veiller à la mise en œuvre du plan d'actions qui en découle au titre du SPRO. Envisager de concert des actions complémentaires ou coconstruites avec celles produites par l'Agence.
- ✓ Communiquer à l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers les évènements programmés sur le territoire de l'EPCI en lien avec les thématiques de la découverte des métiers et de l'orientation.
- ✓ Promouvoir les actions de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers programmées sur le territoire de l'EPCI en lien avec les thématiques de la découverte des métiers et de l'orientation.
- ✓ Désigner un ou des référent(s) au titre de l'EPCI auprès des coordonnateurs territoriaux de l'Agence.

- ✓ Être facilitateur pour les coordonnateurs territoriaux pour leur mise en relation avec les acteurs locaux, dont les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation.
- ✓ Permettre aux acteurs économiques de participer aux actions de l'Agence et de bénéficier des outils en communiquant sur leur existence.
- ✓ Promouvoir La Fabrique des compétences et sa plateforme numérique Destination Métier, comme outil de rapprochement des professionnels avec les publics en démarche d'orientation.
 - L'EPCI s'engage à accompagner l'Agence pour développer son réseau d'ambassadeurs et de lieux de stages d'immersion et/ou professionnels sur la plateforme Destination Métiers, voire faciliter la signature de charte du dispositif la Fabrique des Compétences.
 - L'EPCI s'engage à être signataire de la charte et promouvoir les métiers de la collectivité au travers de la désignation d'ambassadeurs métier et/ou la diffusion de stages de découverte ou professionnels sur la plateforme Destination Métier.

2.2 - Suivi et évaluation du partenariat

Les partenaires organiseront ensemble le suivi et l'évaluation des actions découlant de la présente convention. Ils se réuniront à cet effet au moins une fois par an.

Chaque partenaire désignera un référent en charge d'évaluer en continu les actions menées dans le cadre du partenariat. Un rapport d'évaluation sera établi chaque année.

2.3 - Promotion du partenariat

Les parties feront la promotion des actions menées dans le cadre du partenariat, notamment dans leurs supports et outils de communication respectifs.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature. Elle pourra être reconduite, pour une durée de 3 ans, sur décision expresse des partenaires.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 4 : Résiliation

La résiliation de la convention peut être prononcée :

- avant le terme fixé à l'article 3, à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous couvert de leurs instances de gouvernance ;
- en cas de dissolution de l'une ou l'autre des parties ;

- de plein droit, en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à l'une de ses obligations, telles que définies dans la présente convention, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans un délai de 15 jours.

ARTICLE 5 : Règlement des litiges

Les signataires s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de litige relatif à l'application ou à l'interprétation de la convention, les signataires s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais.

Fait à, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de la Région Normandie

Le Président de l'EPCI

Hervé MORIN

Gérard LEGUAY